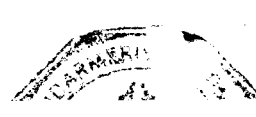


GENDARMERIE NATIONALE COMPAGNIE OU ESCADRON		BORDEREAU D'ENVOI CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE	CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
UNITÉ (CLAIR) BRIGADE DE				
PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE) PV 669/ 96				
DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PÉRIODE) Le lundi 20 mai 1996			ENQUÊTE	
LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DÉPARTEMENT)			<input type="checkbox"/> PRÉLIMINAIRE	<input type="checkbox"/> FLAGRANT DÉLIT
			<input type="checkbox"/> COMMISSION ROGATOIRE	
OBJET DE LA PROCÉDURE OBSERVATION D'UN PHÉNOMÈNE AÉROSPATIAL NON IDENTIFIÉ			AUTRE CAS	

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
01	PROCES-VERBAL DE SYNTHESE
02	PROCES VERBAL D'AUDITION DE D , C
03	PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE DU LIEUX D'OBSERVATION
04	PROCES VERBAL D'AUDITION DE B , J
ANNEXES	
Copie article paru dans la presse.	
Plan cadastrale habitation DUBOIS	
Plan itinéraire emprunté par phénomène observé	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> <p style="text-align: center; margin: 0;">ARRIVÉ LE</p> <p style="text-align: center; margin: 0;">- 9 SEP. 1996</p> <p style="text-align: center; margin: 0;">CIRCO GENDARMERIE ILE DE FRANCE</p> </div>	
<input type="checkbox"/>	SUITE DU BORDEREAU D'ENVOI SUR LA PAGE SUIVANTE

INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.		VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ LE 8/8/96 
M. Le sous-Prefet a		
DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> 1	M. Le Général Commandant la région aérienne à D.G.G.N Bureau Défense Opération Section renseignement à
	<input type="checkbox"/> 1	
	<input type="checkbox"/> 2	
	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/> 1	AUX ARCHIVES

Compagnie :

Unité :

BT DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

N° PIÈCE N° FEUILLET

01

1

C.U. 04478 - PV 00669/96

Nous soussigné : gendarme G , en résidence à
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

assisté du gendarme GA , en résidence à

PREAMBULE

Le 23 mai mil neuf cent quatre vingt seize à neuf heures, nous trouvant à
au bureau de notre unité, découvrons dans le journal
du jour un article faisant état d'une observation d'OVNI à le 20/05/96.
(Cf copie de l'article paru le 23/05/96).

N'ayant pas eu connaissance des faits nous nous transportons à et
effectuons un enquête afin de découvrir d'éventuels témoins.

Nous rendons compte des faits à notre commandant de compagnie à

ENQUETE

Il s'avère que seul monsieur C D demeurant à a observé
un phénomène le 20/05/96 à 23H45 au dessus de chez lui vers les barres de
sur la commune de Il n'a pas souhaité parler de cette affaire
mais a demandé à son voisin A , P s'il avait fait la même observation.
Ce dernier s'intéresse à ce type de phénomène mais n'a rien vu. Il indique qu'il
a fait appel aux journalistes de . Monsieur D nous décrit ses
observations mais ne veut pas être entendu.

Nous prenons attache avec le maire de la localité M. M , ce dernier a
entendu parler des faits mais ignore s'il y a eu d'autres témoins.

Monsieur D acceptera d'être entendu le 30/05/96. Il relate les
circonstances dans lesquelles il a aperçu un phénomène au dessus de chez lui. Il
indique que le soir des faits le ciel était clair, il n'y avait pas de vent ni
bruit. Le phénomène de courte durée ne s'est pas reproduit.
(cf pièce 2)

Aucune trace ni débris remarqués, le berger qui possède des moutons sur le
plateau traversé n'a rien vu ni entendu d'anormal.

Aucun dégat à des tiers n'a été occasionné.

Nous avons porté les indications de trajectoire sur un plan joint en annexe
2. Des photographies ont été réalisées sur l'itinéraire emprunté décrit par le
témoin.
(Cf pièce 3)

Nous avons procédé à l'audition de E , J un voisin de monsieur
D , ce dernier n'a pas été témoin des faits.
(Cf pièce 4)

Compagnie :

Unité :

BT DE

C.U. 04478 - PV 00669/96

PROCES - VERBAL

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE	N° FEUILLET
01	2

C L O T U R E

Si monsieur D semble sincère dans ses déclarations d'autant qu'il n'a pas souhaité en faire publicité il n'a pas été possible de vérifier ni déterminer la nature du phénomène observé monsieur D étant le seul témoin que nous avons localisé.

A , le vingt et un juillet mil neuf cent quatre vingt seize, à onze heure

Les enquêteurs :

Compagnie :

Unité :

BT DE

C.U. 04478 - PV 00669/96

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

N° PIÈCE N° FEUILLET

02

1

Nous soussigné : gendarme G en résidence à
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

assisté du gendarme D , en résidence à

Nous trouvant au domicile de la personne ci-après nommée, entendons :

D C , 51 ans,

né le

demeurant

fils de

célibataire, Garde champêtre, nationalité française,

qui déclare le trente mai mil neuf cent quatre vingt seize à quinze heures et quinze minutes:"

-----Ce jour je suis disposé à raconter ce que j'ai vu dans la nuit du 20 au 21/05/96 dans le ciel au dessus de . Dans un premier temps je n'ai pas voulu faire de déclaration mais maintenant j'y suis disposé.

-----Le soir du 20 à 23H45 je me trouvais dans la maison. A un moment donné je suis sorti de la maison pour prendre l'air. Etant dehors j'ai entendu des chiens aboyer. Ces chiens se trouvaient sur le plateau de . Ils faisaient des allers et des retours et courraient. Je croyais que les chiens courraient derrière les moutons car il y en a là haut. Ce plateau se trouve à environ 200 mètres à vol d'oiseau de ma maison pour un dénivelé de 70 mètres à mon avis. Le ciel était clair, il n'y avait pas de vent ni de lune.

-----Pensant aux moutons j'ai téléphoné à M. C P le berger qui s'occupe du troupeau sur le plateau. Je lui ai dit que les chiens courraient et il m'a dit qu'il montait voir. Le berger habite route de , quartier

-----Je suis ressorti et j'ai regardé en direction des barres de d'où venaient les bruits des chiens.

-----A ce moment là mon attention a été attirée par des lueurs orange. Je n'ai pas vu de forme mais il y avait comme un spot assez gros à l'avant et 6 ou 7 sur le côté le flanc. Ces 6 ou 7 spots étaient de même couleur mais plus petits et alignés horizontalement. Cette chose venait de est, est arrivée contre la barre au niveau du "saut du mouton", elle allait doucement.

-----Tout à coup la chose a bifurqué à droite à 90°. J'ai vu à ce moment là deux rampes lumineuses "grandes" verticales, parallèles avec des spots de couleur orange et bleu alternés mais je ne sais pas si c'était régulier. L'engin est parti sur le plateau et je ne l'ai plus vu. Je suis rentré à la maison pour prendre les jumelles. Lorsque je suis ressorti j'ai vu depuis la porte l'engin réapparaître à la sortie du plateau à gauche de la barre. J'ai vu une grosse boule orange. Cette boule a longé la barre puis est partie doucement au dessus de la barre en direction du

-----Avec les jumelles j'ai vu une grosse boule orange, la lumière était amplifiée.

-----Il n'y avait aucun bruit ni sifflement ni souffle.

-----Les chiens ont aboyé tout le long puis ils se sont éloignés sur le plateau.

-----Le berger est venu à la maison il m'a dit qu'en route il n'avait rien vu.

-----J'ai pensé à un hélicoptère mais en l'absence de bruit c'est pas possible.

La personne entendue

L'enquêteur

a signé au carnet de déclarations

Compagnie :

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

Unité :
BT

AUDITION

C.U. 04478 - PV 00669/96

02 2

-----Je n'ai jamais rien vu de pareil, cela m'a fait drôle.-----

-----Ce soir là j'étais dans un état normal, je ne prends pas de médicaments, je n'avais pas bu et j'étais réveillé puisque je n'étais pas encore couché.-----

-----Le lendemain j'en ai parlé au voisin pour savoir s'il avait vu quelque je ne voulais pas en parler pour éviter qu'on raconte des histoires. Mon voisin a prévenu la presse qui est venue. Le lendemain soir on a regardé à nouveau au même endroit, il n'y a rien eu. Personne ne m'en a parlé de . Le berger m'a dit que le lendemain matin il est monté sur le plateau, les moutons étaient calmes.-----

-----Je précise que les spots n'émettaient pas de faisceau.-----

-----A l'endroit où j'ai vu l'engin et à la vue de l'itinéraire parcouru il n'y a aucun chemin ni route.-----

-----Je ne peux rien vous dire d'autre.-----

-----FAIT à le trente mai mil neuf cent quatre vingt seize, à 15H45.---

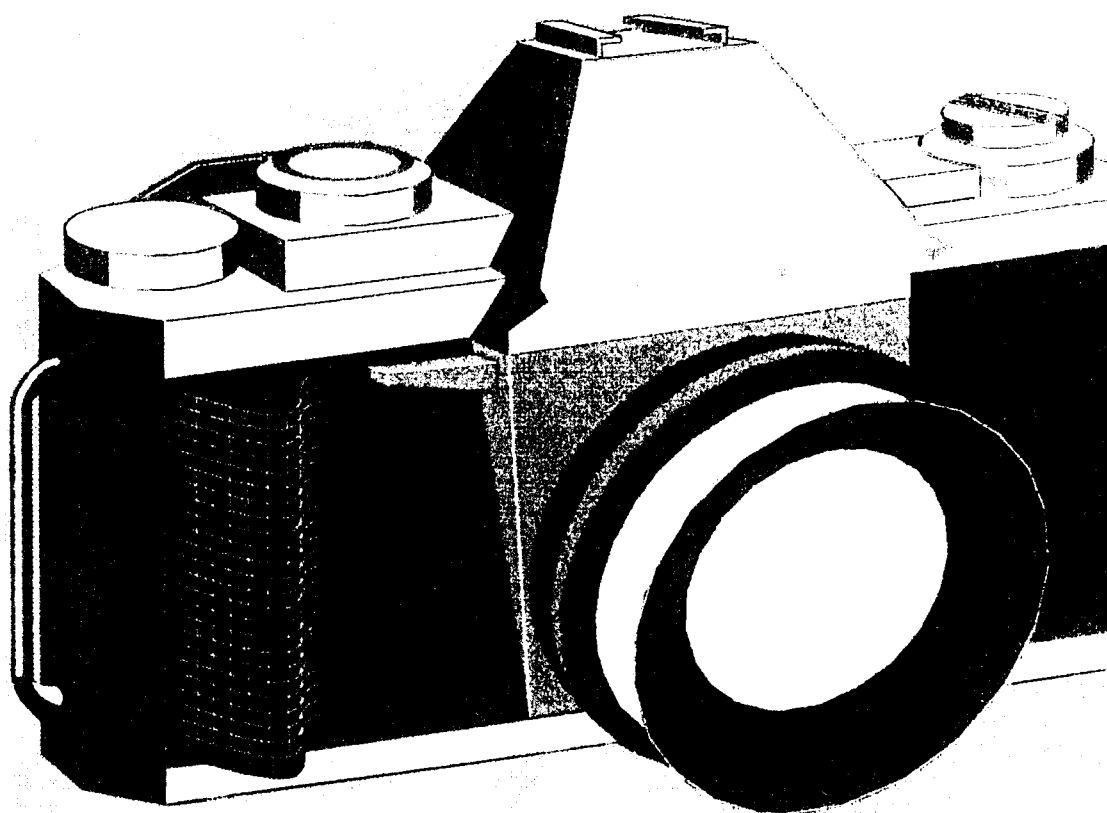
Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'enquêteur

a signé au carnet de déclarations

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE



PROCES-VERBAL N°: 669/96

PIECE N° 3

DATE : 23/05/96

ANALYSE: Voir Procès-verbal de synthèse



CLICHE 1

Vue de la vallée du [] qui mène à []. A droite de la photo l'on distingue au centre le village de [] et derrière la montagne direction []. A gauche de la vallée les barres de [] sur la commune de []. A gauche de la route est implantée la résidence de M. D []. Ce dernier indique avoir vu apparaître le phénomène côté droit, traverser la vallée pour se présenter face aux barres de [] à gauche.



CLICHE 2

Vue des Barres de . L'"appareil" observé se serait présenté face aux barres côté droit de la photographie, effectué une rotation à 90° à droite pour disparaître sur la plateau et réapparaître à gauche des barres. Ensuite, ce dernier a longé les barres et est parti vers le fond en direction du



CLICHE 3

Vue rapprochée côté droit des barres où le phénomène est passé après rotation derrière la barre sur le plateau. Vue prise de l'habitation D



CLICHE 4

Vue rapprochée côté gauche des barres où le phénomène est réapparu après le passage sur le plateau pour ensuite partir vers le fond au niveau jonction sapin et crête sur le cliché.

COMPAGNIE de
B.T de

C.U. 04478 - PV n° 669/1996

PROCEDURE
D'ENQUETE PRELIMINAIRE

PROCES-VERBAL
D'AUDITION
DE
TEMOIN

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE N° FEUILLET

04 01

Ce jour, 29 MAI, mil neuf cent quatre vingt seize.

Nous soussigné, GA Gendarme, Agent de Police Judiciaire, affecté à la Compagnie de en résidence à

Vu les articles 20 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

PERSONNE CONCERNEE

B, J

Né le de N. Française

Fils de

Dnt: Quartier
Profession: Retraité D.N.C.

"" Nous trouvant à comparait devant nous la personne dénommée ci-dessus, qui, entendue séparément, déclare à 09 heures 40 :---

"" Je suis voisin avec M. D C. Ce dernier réside dans une maison un peu plus haut que la mienne. J'ai vu l'article dans le journal concernant des O.V.N.I. sur

"" M. D m'a avisé le lendemain des faits. Il m'a raconté son histoire à savoir qu'il avait vu des lumières étranges au dessus du plateau de. En ce qui me concerne ce soir là je n'ai pas vu dans cette direction, donc je n'ai rien vu.

"" Cela fait 26 ans que je réside à cette adresse et je n'ai jamais rien remarqué d'anormal sur. Par contre une fois un groupe de la compagnie des eaux m'avait avisé qu'il se promènerait sur Cavillor et que de ce fait si il y avait de la lumière; il ne faut pas s'inquiéter.

"" En ce qui concerne M. D c'est un voisin et je ne peux pas vous en dire plus que ce qu'il y a dans le journal.

A l'an mil neuf cent quatre vingt seize, le 29 mai 1996 à 09 heures 45.---

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration, ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

LA PERSONNE ENTENDUE

L'AGENT DE POLICE JUDICIAIRE

Non Enquêté

Ciel... des OVNI ?

Le garde-champêtre du village affirme avoir vu un drôle d'engin survoler sa maison. Une nouvelle histoire...d'O.V.N.I ? En tout cas, une certaine manière de "scruter le ciel". Récit.

« On dit que le phénomène se passe toujours deux fois successives à la même heure ». Après une journée quelque peu perturbée, C D 51 ans, le garde-champêtre du village, paire de jumelles autour du cou, guettait de sa maison située dans le quartier du un éventuel passage d'O.V.N.I. mardi soir, en compagnie de deux amis.

Il avait des raisons pour cela. Selon ses dires, en effet, la vieille, à 23 h 46 précises, il avait observé quelque chose d'étrange dans le ciel : « A 23 h 15, alors que j'étais en train d'écouter le dernier C.D. de Céline Dion, j'ai entendu les chiens aboyer anormalement. Je pensais qu'ils couraient après les moutons et je suis donc sorti. Et c'est là, sur ma terrasse, quelques instants plus tard que j'ai vu arriver un engin. Au départ, je pensais que c'était un hélicoptère. Mais il ne faisait pas de bruit. Arrivant de l'est, c'est-à-dire du col de à une hauteur d'environ 150 mètres, il est passé au coin de mon toit, se dirigeant vers le plateau de Cela a duré peut-être trente secondes. Il n'avait pas la forme ronde d'une soucoupe, c'est certain. Tout ce que je peux affirmer, c'est qu'il était équipé de deux rampes de chaque côté et qu'il avait un gros phare à l'avant, et des lumières orange et bleu... Ça m'a complètement bouleversé cette histoire, d'autant que ce n'est pas la première fois que j'en vois ».

Cette soirée là, C D était semble-t-il le seul à avoir eu cette vision. Aucun autre témoignage n'ayant été recueilli par des gendarmes du

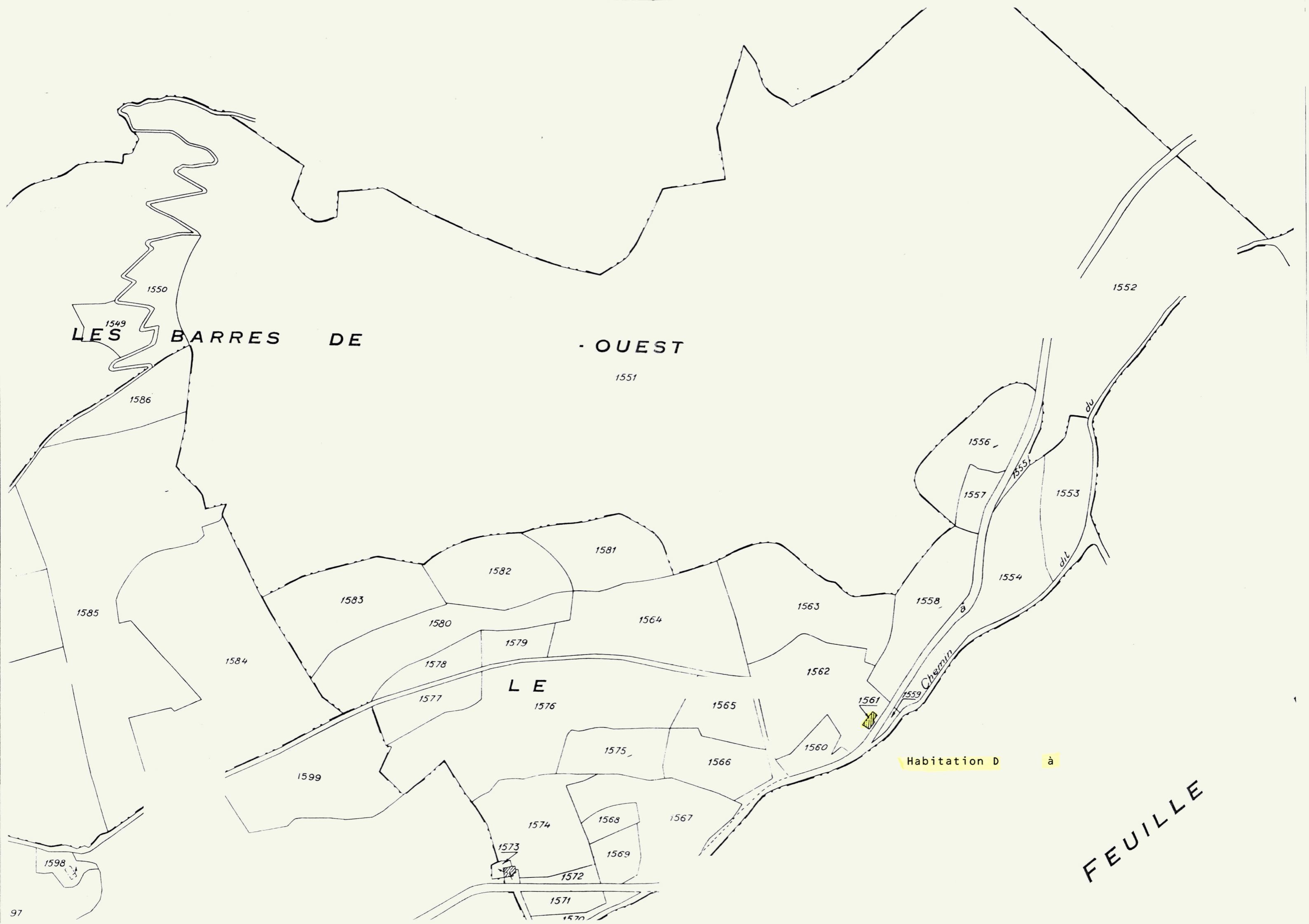
2/2

« Evidemment, les gens vont dire que j'avais bu. Que je raconte n'importe quoi. Peu importe. Je ne recherche pas la pub. La preuve c'est mon voisin qui a appelé la presse »...

Alors que le clocher de l'église sonnait les douze coups de minuit mardi soir, pas l'ombre d'un objet volant à l'horizon. Chou blanc donc. Enfin presque : cette contemplation des astres sur fond d'éclairs du côté de l'Italie, aura eu au moins le mérite de mettre en lumière quelques satellites, et une magnifique étoile filante... « C'est fou, ce qu'il y a comme circulation dans le ciel ! »

B.F.

LES BARRES DE - OUEST



Habitation D à

FEUILLE